



COMMUNE DE PUGET-THÉNIERS

Requalification du parking ISNARD et de l'esplanade du Clos bouliste

Place du Pré de Foire – 06260 PUGET-THÉNIERS

PA00609926L0001

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

PERMIS D'AMÉNAGER

PA2

NOTICE DESCRIPTIVE

DÉC 2025

I - PROJET

Le projet consiste en le réaménagement de la place du Pré de Foire, du plateau sportif et du square attenant.

L'ensemble des fonctionnalités existantes est conservé (champ de foire, stationnement, plateau sportif, square).

Le programme prévoit également le réaménagement d'un espace de jeux de boules, avec la démolition de l'ancien clos bouliste et la construction d'un nouveau bâtiment.

Le projet prévoit la création d'un parc de stationnement semi-enterré situé sous le nouveau plateau sportif.

Ce réaménagement vise à mettre en cohérence les différentes fonctions par un travail sur la géométrie des aménagements, mais également sur les matériaux et les plantations.

II - PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT EXISTANTS DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

II-1 - Situation de la parcelle d'implantation du projet

Le terrain d'assiette du projet se situe Place du Pré de Foire, dans la commune de Puget-Théniers.

Parcelles projet : **AC 12 / AC 337 / AC 13 / AC 14 / AC 15 / AC 367.**

L'unité foncière accueille aujourd'hui :

- Un parking extérieur
- Une place
- Un espace pour jeux de boules
- Une Villa
- Un parc de jeux pour enfants
- Un square
- Un plateau sportif

Le terrain est desservi au nord par l'Avenue Miss Pell et au sud est par la Place du Pré de Foire, en lien avec la Route de Grenoble située au sud de la zone de projet.

L'accès sud-est est restructuré par le projet. En effet, la voie d'accès est déviée en longeant la limite sud des parcelles AC 14 et AC 13.

II-2 - Contexte paysager et environnemental de la zone cadre paysager environnant

Le projet se situe dans le centre historique de la commune, l'environnement proche est composé :

- Nord : parcelles voisines en restanques / petits collectifs
- Ouest : logements individuels / petits collectifs / imprimeur / garage automobiles
- Est : Villa Boyer / petits collectifs / parkings / centre-ville
- Sud : Route de Grenoble / le Var

III – DISPOSITIONS PREVUES POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS SON CONTEXTE PAYSAGER

III-1 - Insertion du projet dans son cadre paysager et traitement paysager des accès et abords

Le projet a été conçu de sorte à s'intégrer au site avec un travail sur des volumes sobres et conformes à l'identité locale.

L'implantation du parking couvert avec plateau sportif a pour objectif de créer une continuité avec le parc de jeux pour enfants attenant.

L'utilisation d'un parement en pierre à l'identique de l'existant pour le soubassement du parc de jeux, se prolonge également dans le traitement de la façade principale du parking couvert.

La hauteur des constructions a été limitée afin de préserver les vues sur le grand paysage. Un travail sur les matériaux a été réalisé afin de donner une signature architecturale à l'ensemble du projet.

II-2 - Traitement paysager des parcelles considérées

Le projet prévoit l'abattage d'un arbre situé à l'angle sud-ouest du plateau sportif existant. L'intervention sur la place impliquera également la transplantation d'arbres existants, notamment au niveau de la limite parcellaire à l'ouest.

Les espaces restructurés et destinés au stationnement seront agrémentés de nouveaux végétaux.

Le projet prévoit l'aménagement d'espaces végétalisés traversants l'enceinte existante de la Villa.

Le parc de jeux pour enfants situé à l'est du plateau sportif est réaménagé avec la restructuration des cheminements accompagnée de la plantation de nouveaux arbres.

III – Stationnements & Réseaux

III-1 - Stationnements

Le projet prévoit notamment le réaménagement du parking avec 136 places au total (couverts compris) dont 3 PMR. Le parking couvert créé prévoit l'aménagement de 34 places dont 1 PMR.

Des stationnements pour deux roues (à l'est du nouveau boulo-drome) et deux roues motorisés (au nord de la Villa) sont également prévus.

III-2 – Aménagement et Réseaux

Réseaux

- EU / EP / FT / AEP : raccordement au réseau existant sur site.
- Élec. : création de locaux techniques dans l'emprise du parking couvert avec l'implantation d'un transformateur pour le raccordement électrique.

Clôture :

Le projet prévoit la dépose des clôtures de l'enceinte de la parcelle AC 15 (Villa), situées en limite avec la parcelle AC 337 (parking).

La clôture existante du parc de jeux pour enfants sera reprise dans le cadre de la création de la rampe accessible.

Les clôtures en limites nord du plateau sportif existant seront déposées et remplacées par des filets pare-ballon.

Traitement des déchets :

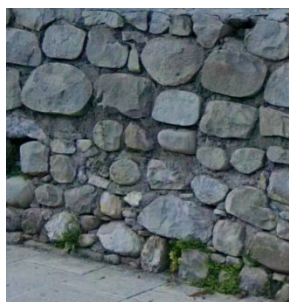
Le projet prévoit le déplacement des conteneurs enterrés initialement situés à l'angle sud-ouest du plateau sportif existant.

Ils seront positionnés à l'angle sud-ouest de la limite parcellaire AC 13.

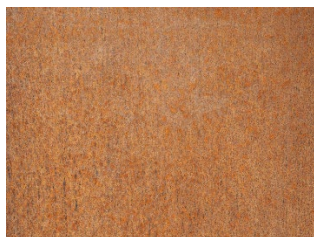
III - MATÉRIAUX ET COULEURS UTILISÉS POUR LE PROJET

III-1 – PARKING COUVERT

Parement pierre sur la façade sud, à l'identique du soubassement l'existant :

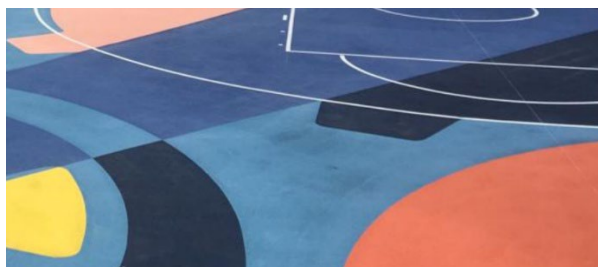


Bardage acier corten : serrurerie / habillage poteaux béton

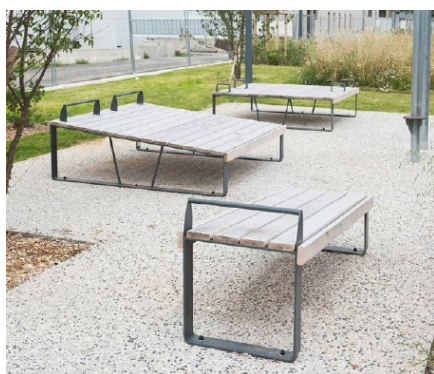


III-2 – PLATEAU SPORTIF

Revêtement sol sportif : résine teintée sur enrobé



Agrès sports : bois et métal.



III-3 – PARC JEUX POUR ENFANTS

Jeux de type « Kompan - robinia » ou équivalent : bois et acier



III-4 – CLOS BOULISTE

Enduit minéral beige ou équivalent :



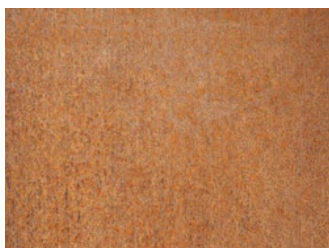
Toiture 4 pans couverture tuiles canal :



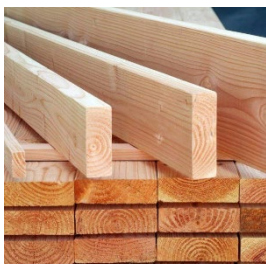
Menuiseries extérieures métalliques RAL 7022 :



Structure pergola : acier corten

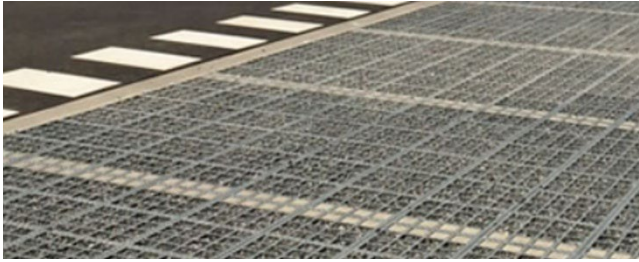


Chevrans pergola : bois type mélèze ou douglas



III-5 – REVÊTEMENTS DE SOLS

Parking drainant perméable :



Enrobé grenailé :



Sable stabilisé :



Sable stabilisé renforcé :



Béton désactivé :



III-6 – MOBILIER URBAIN

Bancs, chaises, méridienne : métal. type « Lisbonne »



Grilles d'arbres : métal.



Arceaux deux roues : métal.



Bornes : métal.



Le 02/12/2025

Le Maître d'Ouvrage,
Signature :

Le Maître d'œuvre,
Signature :

**ATELIER
CHANEAC
ARCHITECTURE**
242 rue Jules Bocquin
73000 CHAMBERY
Tél : 04 79 35 21 96
SAS au capital de 48 784 €
RCS Chambéry 393 269 808 00043

COMPLÉMENTS

Aménagements du parc de stationnements extérieurs :

La circulation ayant été restructurée dans le cadre du projet, les stationnements extérieurs ont été développés le long de la voirie.

Ces stationnements sont conçus avec un revêtement drainant et perméable de type dalles alvéolaires / « viaverde ».

Ces stationnements sont également agrémentés d'espaces végétalisés et la plantation d'arbres.

Afin de minimiser l'effet « parking », les places se démarquent par l'utilisation d'un revêtement drainant perméable. Cette démarcation est également renforcée par le traitement des délimitations des places, avec de fines bandes structurantes.

Le projet a également l'objectif de proposer un espace polyvalent qui sera destiné à recevoir des manifestations événementielles ponctuelles. Ce même espace pourra être utilisé en stationnement extérieur en dehors de ces manifestations.

Cet espace a été conçu avec un revêtement en béton désactivé, destiné à accueillir les massifs pour sceller les constructions temporaires des événements futurs. Cette zone est délimitée par le changement de revêtement de sol ainsi que par l'usage des bandes structurantes.

Afin de préserver l'identité de cet espace comme une place, les délimitations des stationnements ont été prévues avec l'utilisation de clous inox, sans marquage au sol.

Le projet prévoit également l'aménagement de stationnements pour deux roues, en béton désactivé drainant. Ces stationnements sont situés au nord-est de la Villa existante, ainsi qu'à l'ouest de la place ombragée destinée aux jeux de boules.

Les stationnements pour deux roues motorisées sont aménagés au nord de la Villa existante, en béton désactivé.